

**Direction Régionale et Départementale
de la Jeunesse et des Sports d'Amiens**

**Perspectives d'emplois et besoins en formation
aux niveaux III et II du champ jeunesse et sport
en Picardie**

Synthèse de l'étude réalisée par Christèle Wagner

Septembre 2007



DRDJS d'Amiens

Sommaire

1	Introduction.....	p.3
2	Objectifs de l'étude, méthodologie, calendrier.....	p.4
3	Principales caractéristiques des emplois du secteur au niveau national...p.5	
	3.1 Dans la branche animation.....	p.5
	3.2 Dans le sport	p.7
	3.3 Dans la fonction publique territoriale.....	p.8
4	Situation de l'emploi picard dans le champ de l'animation et du sport.....	p.9
	4.1 Particularités de la Picardie.....	p.9
	4.2 Un champ professionnel réparti sur deux secteurs d'activités.....	p.9
	4.2.1 Les établissements.....	p.9
	4.2.2 Les emplois.....	p.11
	4.2.3 Le marché de l'emploi	p.12
5	Perspectives et besoins de formation au niveau III et II en Picardie.....	p.13
	5.1 La fonction publique territoriale.....	p.13
	5.2 Le sport	p.14
	5.3 L'animation socioculturelle.....	p.18
	5.4 L'animation dans le domaine social et socio éducatif.....	p.18
	5.5 Les autres secteurs	p.19
6	Résultats de l'enquête quantitative auprès des structures.....	p.20
7	L'offre actuelle de formation au niveau III et II et les pratiques de formation continue	p.22
	7.1 Les formations et diplômes délivrés par le MJSVA.....	p.22
	7.2 Les autre formations.....	p.22
8	Estimation du bassin d'emploi au niveau III et II	p.23
9	Préconisations et conclusion.....	p.24
L'étude complète comprend aussi en annexe :		
Bibliographie		
Liste des acteurs		
Compétences des communautés de communes		
Source permettant l'estimation de l'emploi en Picardie		
Informations complémentaires sur l'emploi dans la fonction publique		

1 Introduction :

Dans le cadre de la rénovation actuelle de ses diplômes, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a créé :

- ➔ Au niveau III, un DE JEPS : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport. Il comporte deux spécialités : « **perfectionnement sportif** » et « **animation socio éducative ou culturelle** ». Elles seront déclinées en mentions, correspondant à des champs professionnels spécifiques.
- ➔ Au niveau II, un DES JEPS, Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport. Il comporte deux spécialités : « **performance sportive** » et « **animation socio éducative ou culturelle** ». Elles seront également déclinées en mentions, correspondant à des champs professionnels spécifiques.

Certification : le DE JEPS est accessible par la VAE et comprend 4 Unités Capitalisables (UC) :

2 UC transversales, communes aux 2 spécialités :

- Etre capable de concevoir un projet d'action
- Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

1 UC spécifique à la spécialité :

- Pour la spécialité sport : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement dans une discipline
- Pour la spécialité animation : Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio éducative

1 UC spécifique à la mention :

- Etre capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

Certification : de même, le DES est accessible par la VAE et comprend 4 Unités Capitalisables :

2 UC transversales, communes aux 2 spécialités :

- Etre capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur
- Etre capable de gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur

1 UC spécifique à la spécialité :

- Pour la spécialité sport : Etre capable de diriger un système d'entraînement dans une discipline
- Pour la spécialité animation : Etre capable de diriger un projet de développement

1 UC spécifique à la mention :

- Etre capable d'encadrer la discipline définie dans la mention en sécurité

Cette étude a pour but de déterminer les perspectives d'emplois et les besoins de formation pour ces diplômes dans la région pour les années à venir. Elle a été confiée à Christèle Wagner, consultante, titulaire d'un DESS d'Ingénierie de Formation pour Adultes de l'Université de Picardie Jules Vernes et d'un BEES 2^{ème} degré.

Etat d'avancement des travaux au MJSVA : mentions créées et en cours:

En janvier : DE JEPS : triathlon, rugby à XV et DES JEPS : spéléologie, rugby à XV.

En mai : **Sport** : DE JEPS et DES JEPS : surf, golf.

Animation: DEJEPS «développement de projets, territoire et réseaux »
DES JEPS « directeur de structure et de projet ».

En juin : avis favorable de la CPC :

Sport : DE JEPS et DES JEPS : bowling, sport adapté, handisport, tennis de table, pétanque, muaythai, full contact

DE JEPS : arts énergétiques chinois, arts martiaux chinois externes et arts martiaux chinois internes.

DES JEPS : vol à voile.

En septembre ?

Animation : DE JEPS Animation et lien social (co-signé avec le ministère des affaires sociales) et coordination pédagogique des activités.

Sport : DE JEPS ou DES JEPS activité aquatiques, sports collectifs, tir à l'arc, tennis, escrime, vol libre etc....

En décembre ? : DE JEPS et DES JEPS équitation.

2 Objectifs de l'étude, méthodologie, calendrier

Objectifs de l'étude :

- Réaliser un état des lieux des structures et des emplois de l'animation et du sport
- Identifier les emplois correspondant au niveau III et II
- Recenser les besoins de formation par secteur : données qualitatives et quantitatives
- Recenser l'offre actuelle de formation
- Identifier les freins à la formation continue
- Estimer le bassin d'emploi correspondant au niveau III et II
- Apporter des préconisations concernant la mise en place des formations DE JEPS et DES JEPS pour les années à venir

Déroulement de l'étude : un comité de pilotage a été constitué, composé de :

- Arnaud Pouly, inspecteur DRDJS
- Dominique Parsy, CRAJEP
- Laurent Guillard, CRAJEP
- Eric Morel, Pascal Charbonnier, CROS
- Sophie Duval, représentante professionnelle
- Roger Routier, COSMOS
- Pascal Brunon, Thibault Douay, Conseil Régional
- Dominique Rouxel, CREPS
- Céline Gibou Labarre, DRDJS
- Julien Tranier la Garrigue, DRDJS
- Michel Vidal, DRDJS
- Eric Leleu, DRDJS
- Marie Hoël Landard, DRDJS

Méthodologie :

- Identifier le champ professionnel.
 - Analyser les besoins de formation aux niveaux III et II.
 - Analyser les modalités actuelles de la formation continue et les freins éventuels
 - Synthétiser les résultats.
- Pour cela, **une recherche documentaire sur le secteur** au niveau national et régional a été effectuée. La bibliographie est donnée en annexe 1. Ces documents ont été analysés afin d'enrichir la réflexion et la pertinence des travaux.
- **Une liste de personnes ressources** a été constituée et complétée tout au long de l'étude (annexe 2). Des informations ont été recueillies auprès d'environ 120 structures.
- **Une centaine d'entretiens semi directifs** ont été réalisés auprès des professionnels (employeurs et salariés), institutionnels (DRASS, Association des maires de France) et différents acteurs du champ : fédérations du CRAJEP ou du mouvement sportif (CROS, associations et structures privées), confédération des coordinations associatives, Structures du secteur social (centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs), et principaux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, (UNIFORMATION, AGEFOS-PME, UNIFAF, AFDAS). Il s'est agit soit de rendez-vous soit de contact téléphonique, selon la disponibilité des interlocuteurs
- **Une enquête statistique** a été menée, auprès des employeurs potentiels, pour recueillir des données chiffrées sur leurs besoins, connaître les profils recherchés (par rapport aux mentions), les Unités Capitalisables à développer etc.
- Enfin, un **recensement de l'offre actuelle de formation** dans ce champ en Picardie a été fait.

Calendrier : le comité de pilotage s'est réuni une première fois en décembre 2006, afin de valider la méthodologie et d'orienter les travaux. Les résultats intermédiaires ont été présentés en avril. La restitution finale a eu lieu le 28 juin 2007.

3 Principales caractéristiques du secteur, au niveau national

Le champ professionnel est composé des structures très différentes, qui dépendent de plus d'une **dizaine de conventions collectives différentes**¹ :

- l'animation
- les centres sociaux : un tiers des animateurs du social et médico-social
- les foyers de jeunes travailleurs : la moitié des animateurs du social et médico-social
- les établissements médicaux et sociaux
- le tourisme social et familial
- les missions locales et PAIO
- les centres de formation
- les espaces de loisirs et d'attraction culturelle
- le sport
- les entreprises équestres
- le golf etc.

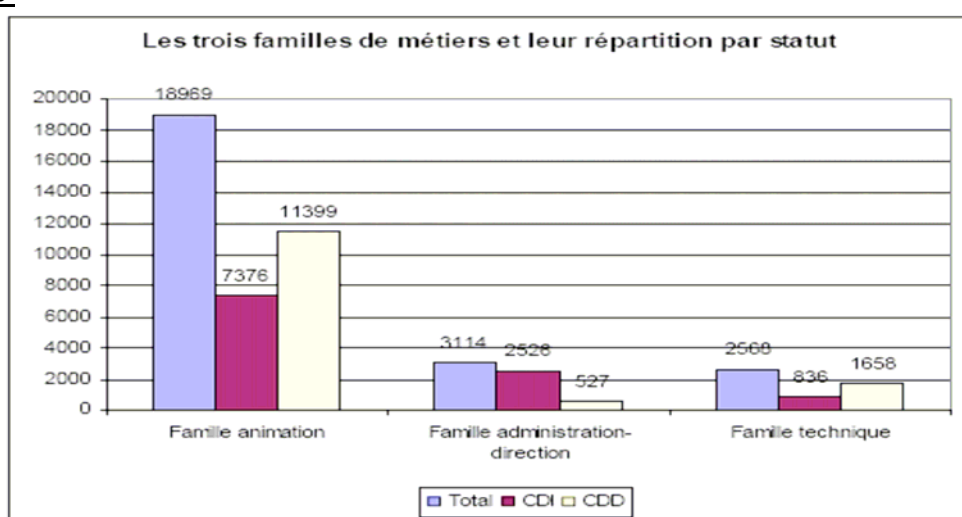
Ceci rend l'identification des emplois très complexe, chaque branche ayant des appellations spécifiques et une classification différente...

Cela pose également le problème de la représentation professionnelle. Les secteurs animation/jeunesse, comme celui du sport, sont historiquement fort empreint de bénévolat. La présence de professionnels salariés est soit récente soit récemment développée, ce qui explique la faible structuration des branches animation et sport et le « peu » de partenaires sociaux pour le moment dans les régions.

3.1 Dans la branche animation²

L'étude des entreprises de la branche, réalisée par Ithaque en 2006, à la demande de la CPNEF³ de l'animation distingue trois familles de métiers :

- Animation qui comprend la plus grande partie des emplois, incluant les responsables de service, d'équipement, et les formateurs
- Administration direction, qui comprend les directeurs et le secrétariat
- Technique



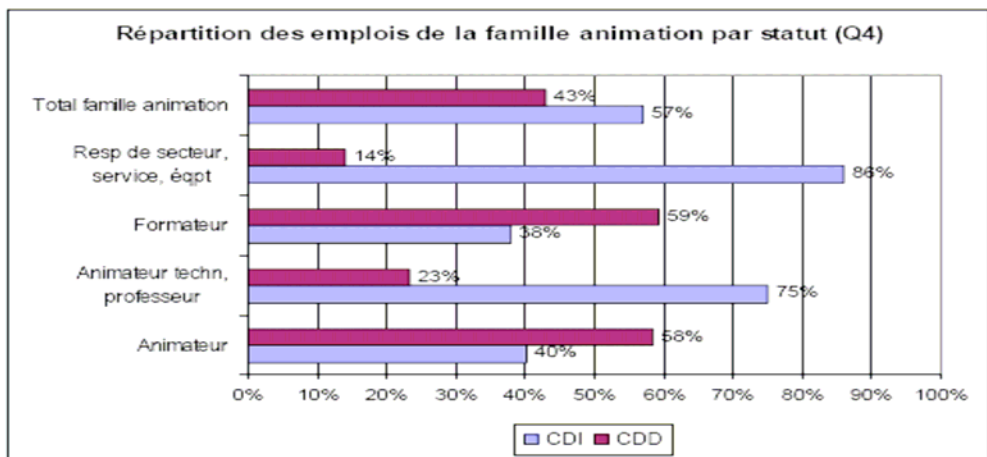
Source : enquête auprès des entreprises de l'animation Ithaque, Mars 2006

Le graphique ci-dessous montre la répartition des différents métiers de la famille animation par statut (CDI/CDD) : si les animateurs et les formateurs sont nombreux en CDD, les responsables de secteur, de services ou d'équipements, qui correspondent au niveau III sont plus souvent en CDI.

¹ Tandis que les familles rurales ont un accord de branche spécifique.

² Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective.

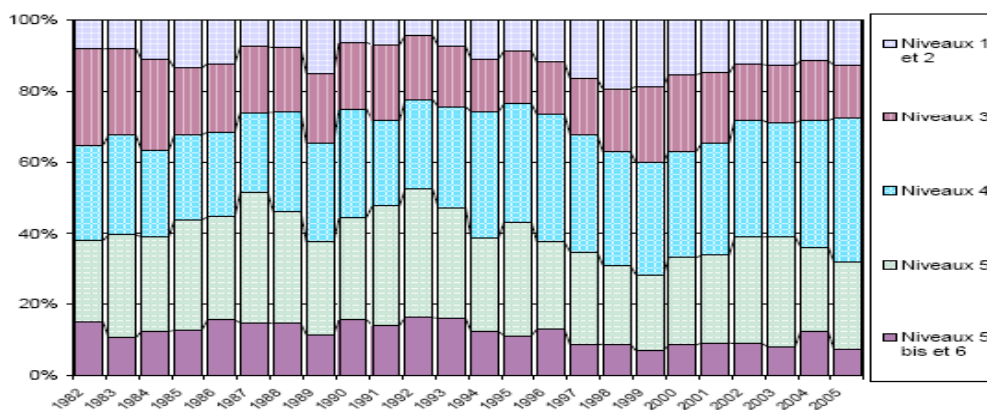
³ Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation



Source : enquête auprès des entreprises de l'animation Ithaque, Mars 2006

D'après l'analyse de l'enquête emploi, réalisée par F Lebon et E Lescure à l'INJEP en mars 2007, on remarque une grande disparité des diplômes : du BAFA à la maîtrise STAPS. La proportion de diplômés supérieurs au baccalauréat, élevée entre 1998 et 2003, a aujourd'hui fortement diminué. En 1999-2000, la part des niveaux II et I est parmi la plus importante : environ 18%, comme les niveaux III. Après, elle diminue au profit des niveaux IV.

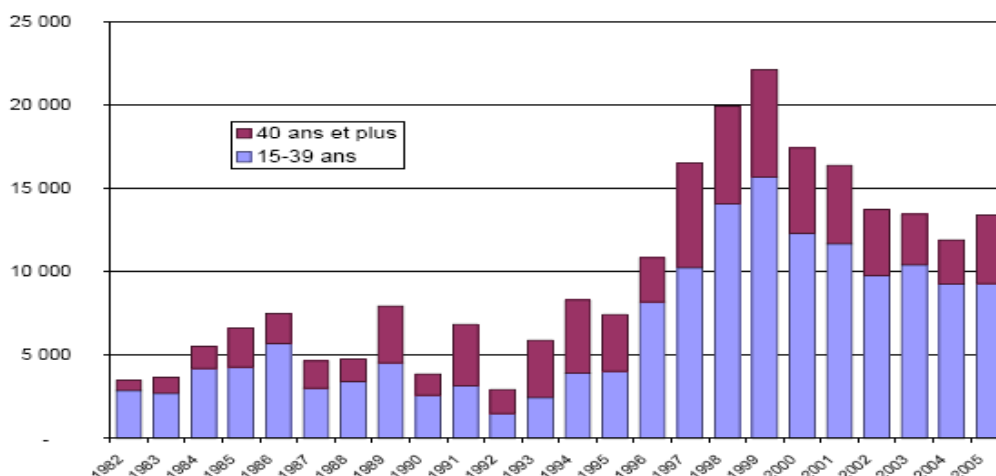
Graphique 11. Niveaux de formation (1982-2005)



Source : INJEP, analyse secondaire de l'enquête emploi des animateurs socio culturels et de loisirs, F. Lebon et E Lescure, mars 2007 (document de travail)

Depuis 1999, les personnes qualifiées aux niveaux I et II ayant plus de 40 ans, certes nombreuses, diminuent progressivement :

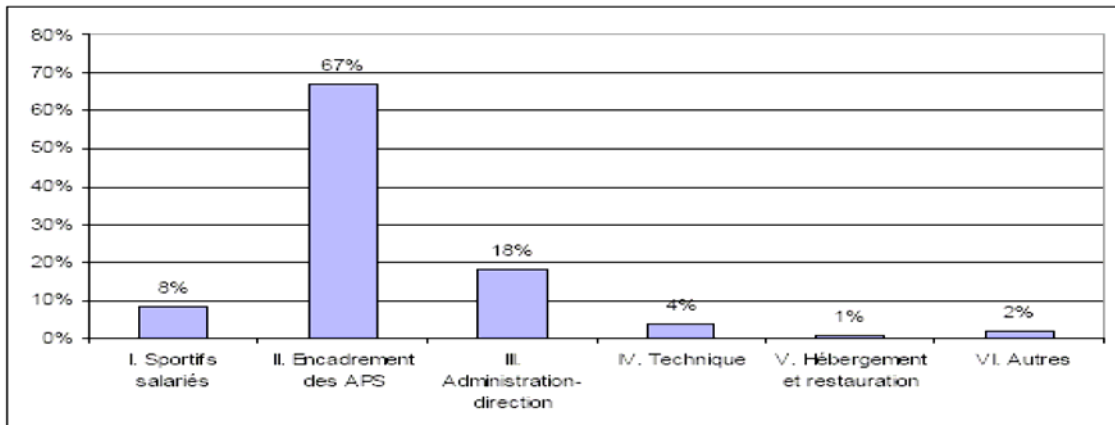
Graphique 13. Effectifs par âge des niveaux 1 et 2 (1982-2002)



Source : INJEP, analyse secondaire de l'enquête emploi des animateurs socio culturels et de loisirs, F. Lebon et E Lescure, mars 2007 (document de travail)

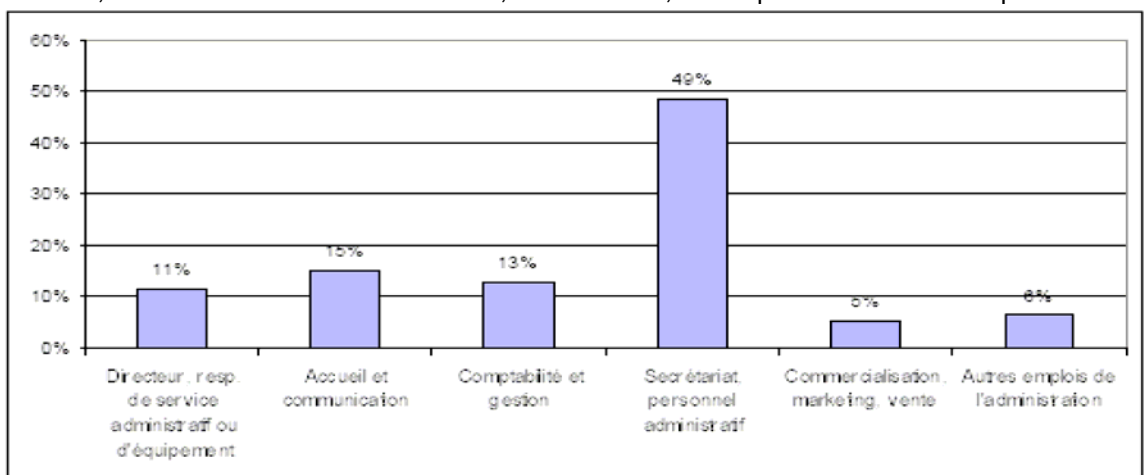
3.2 Dans la branche sport

L'enquête auprès des entreprises de la branche sport⁴, réalisée à la demande de la CPNEF du sport en septembre 2006, permet de mieux connaître les emplois : 67 % des effectifs salariés se consacrent à l'encadrement et 18 % à l'administration.



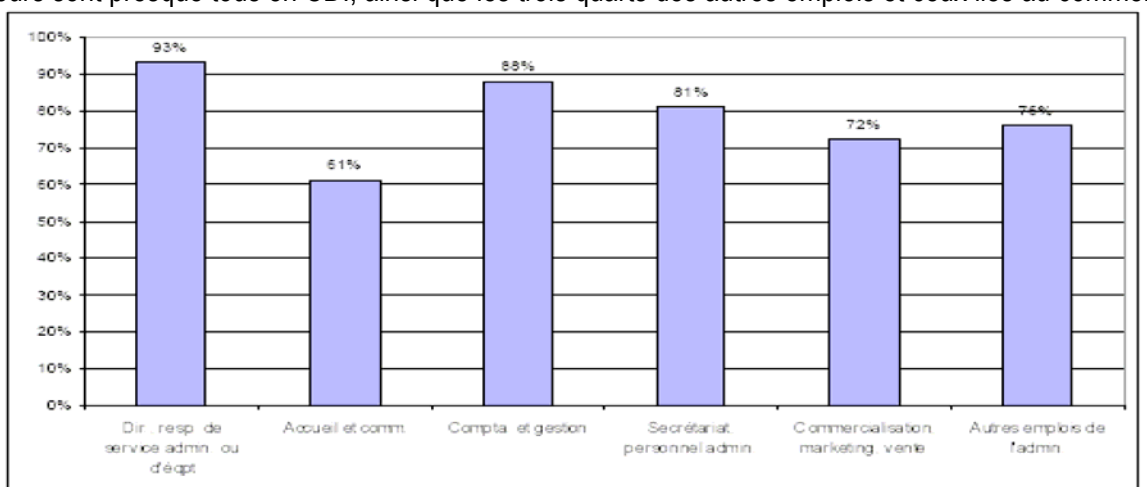
Source : enquête auprès des entreprises de la branche sport, Ithaque, septembre 2006

Dans la famille administration/direction : 11% des effectifs salariés sont des directeurs, et 5% se consacrent à la commercialisation, le reste étant consacré à l'accueil, le secrétariat, la comptabilité et autres emplois.



Source : enquête auprès des entreprises de la branche sport, Ithaque, septembre 2006

Les directeurs sont presque tous en CDI, ainsi que les trois quarts des autres emplois et ceux liés au commerce.



Source : enquête auprès des entreprises de la branche sport, Ithaque, septembre 2006

⁴Hors équitation, golf et métiers de la forme

3.3 Dans la fonction publique territoriale

Dans le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale, ceux identifiés dans le champ jeunesse et sport, correspondant à des emplois de niveau III et au-dessus sont les suivants :

Métier et statut	Missions
Directeur des sports Cadre A ou B	Propose aux élus des orientations en matière de politique sportive de la collectivité. Dirige et organise le service chargé de la gestion administrative, technique, de l'animation des activités sportives et des équipements.
Responsable d'équipements sportifs Cadre A ou B	Gère et dirige un ou plusieurs établissements sportifs.
Responsable des APS Cadre A ou B	Met en oeuvre la politique du service des sports en matière d'animation sportive, organise, encadre et contrôle sa réalisation.
Animateur éducateur sportif Cadre B	Participe à la mise en oeuvre de la politique sportive définie par la collectivité. Conçoit, anime et/ou encadre des activités sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.
Directeur d'équipement socio culturel Cadre A et B	Met en oeuvre sur le territoire un projet global d'animation socioculturelle en concertation avec les partenaires et les habitants. Dirige un ou plusieurs équipements de proximité.
Coordonnateur enfance jeunesse éducation Cadre A et B	Coordonne les activités des établissements et services petite enfance, enfance, jeunesse, éducation, etc. dans le cadre du projet global de la collectivité, en lien avec les partenaires institutionnels et/ou associatifs.
Directeur enfance jeunesse éducation Cadre A	Participe à la définition du projet éducatif global de la collectivité. Pilote des projets enfance, jeunesse et éducation. Encadre et organise les services et les équipements rattachés à sa direction.

Remarque : ce dernier poste ne se situe pas dans la filière animation, qui ne reconnaît pas de cadres A, ce qui rend complexe l'évolution de carrière.

La tendance nationale pour les recrutements dans le sport est de 1% des effectifs. Les éducateurs territoriaux sont beaucoup plus recherchés que les conseillers territoriaux. En France, 38% des conseillers APS et 26% des éducateurs des APS atteindront 60 ans d'ici 2012⁵.

La tendance nationale pour les recrutements dans la jeunesse et l'animation est de 1,5% des effectifs. Les animateurs sont recherchés, pour animer bien sûr mais aussi pour définir et mettre en oeuvre la politique animation éducation.

⁵ D'après le CNFPT, dossier sur le secteur Sport, 2005

4 Situation de l'emploi dans le champ de l'animation et du sport en Picardie :

4.1 Particularités de la Picardie

Démographie : La population picarde est estimée début 2007 à 1 910 300⁶ habitants. La densité, inférieure à 100, est parmi les plus faibles du pays. C'est une région jeune (33 % a moins de 25 ans), dont la population devrait augmenter à un rythme soutenu.

Education et formation : le système éducatif connaît un niveau de scolarisation plutôt faible, où les sorties sans qualification connaissent de vraies difficultés. Les filières professionnelles sont très développées, à tous les niveaux de formation. Les diplômés du supérieur, souvent issus de filières courtes, connaissent des parcours proches de la moyenne nationale, mais les conditions d'emploi sont moins favorables.

Economie : la Picardie est une région rurale, industrielle et ouvrière⁷. Les activités tertiaires sont relativement développées, mais le secteur des services aux entreprises est sous représenté. L'offre de tourisme de nature est importante et diversifiée. De fortes disparités existent entre le sud, proche du bassin parisien et le nord.

Géographie : la Picardie dispose d'une situation privilégiée entre des régions peuplées : l'Île de France, le Nord Pas de Calais, la Normandie, et de moyens de communication très développés.

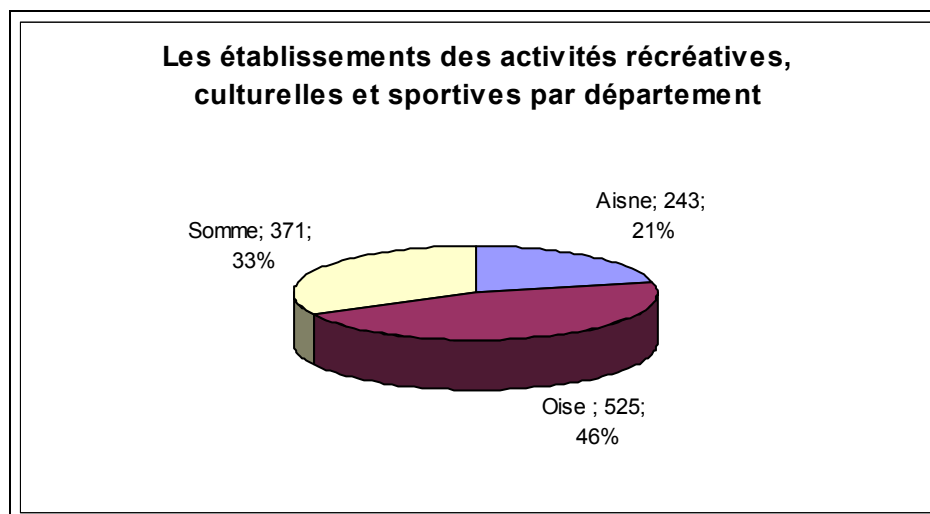
4.2 Un champ professionnel réparti sur deux secteurs d'activités:

Parmi l'ensemble des activités économiques, le champ de l'animation et du sport s'inscrit dans deux secteurs⁸ :
-- celui des **activités récréatives, culturelles et sportives** (qui inclut le sport mais aussi d'autres activités)
-- celui des **activités associatives et extra territoriales**⁹.

4.2.1 Les établissements

En Picardie, ces deux secteurs regroupent plus de 2 000 établissements.

Les activités récréatives, culturelles et sportives en comptent près de 1140. Le graphique ci-dessous montre que près de la moitié sont situés dans l'Oise.



Source : ASSEDIC, UNISTATIS, données 2005

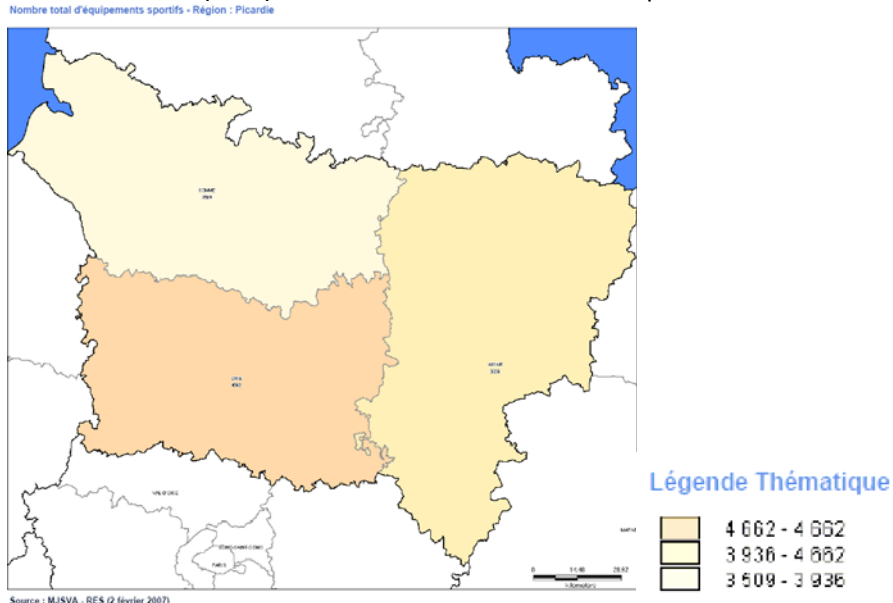
⁶ Source : BANATIC : BAsE NATionale sur l'InterCommunalité, mai 2007

⁷ D'après le CEREQ, portrait statistique de la Picardie

⁸ D'après la Nomenclature Economique de Synthèse de l'INSEE (NES 36)

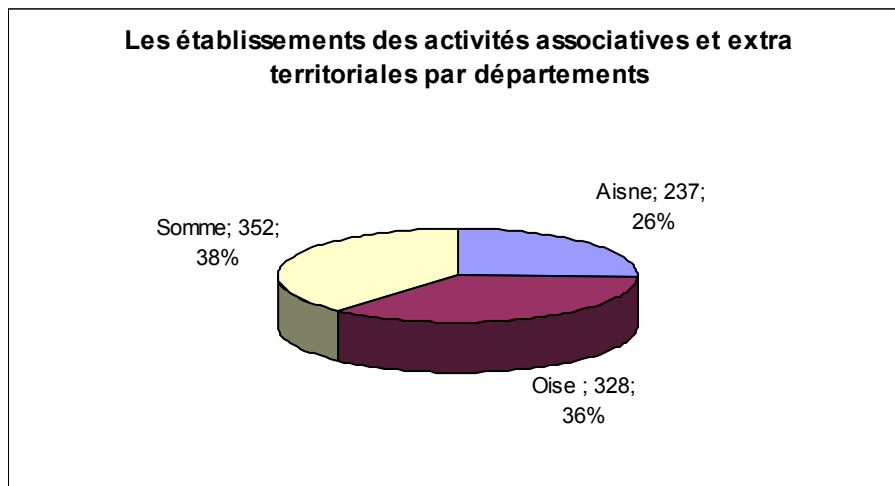
⁹ Ces dernières regroupant des organisations non gouvernementales, mineures au niveau de la région

L'importance de l'Oise se trouve confirmée par le recensement des équipements sportifs, comme le montre la carte ci-dessous : Avec près de 4700 sites de pratiques, elle devance l'Aisne : 3900 puis la Somme : 3500.



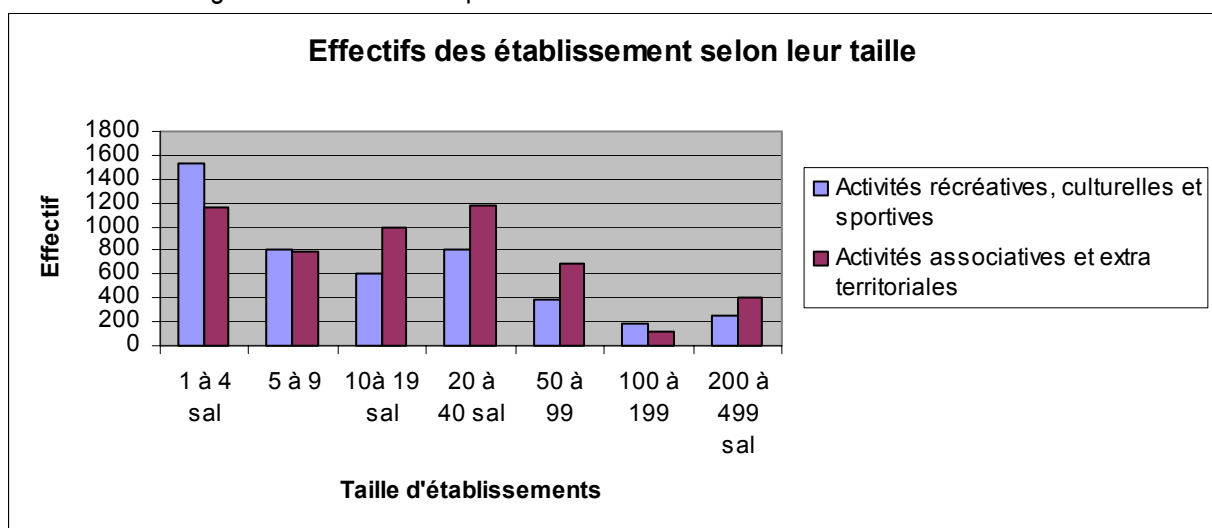
Source : recensement des équipements sportifs du MJSVA, février 2007

Les activités associatives recensent plus de 900 établissements, principalement dans la Somme et l'Oise :



Source : ASSEDIC, UNISTATIS, données 2005

Ces établissements sont généralement de très petite taille : souvent moins de 4 salariés :



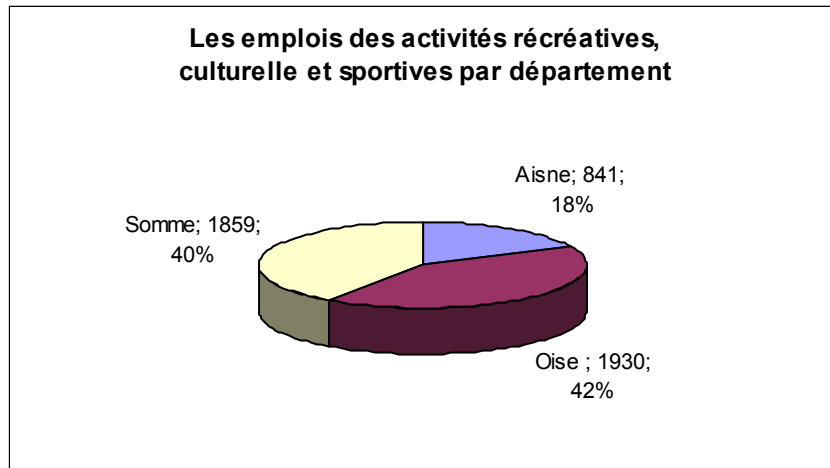
Source ASSEDIC, UNISTATIS, données 2006

4.2.2 Les emplois

Nous nous sommes efforcés de donner quelques chiffres par secteur, mais sans rentrer dans le détail, car ils ne nous donnent pas d'informations sur les emplois de niveaux III et II.

Le secteur des activités récréatives, culturelles et sportives, (incluant le sport mais aussi d'autres activités) emploie 4 630 personnes¹⁰ en 2005. Il s'agit de l'ensemble des emplois d'un secteur et non pas ceux des seuls animateurs. 55 % sont des hommes¹¹. Si on isole le sport de ce secteur, l'emploi est estimé à **2 240¹² salariés**.

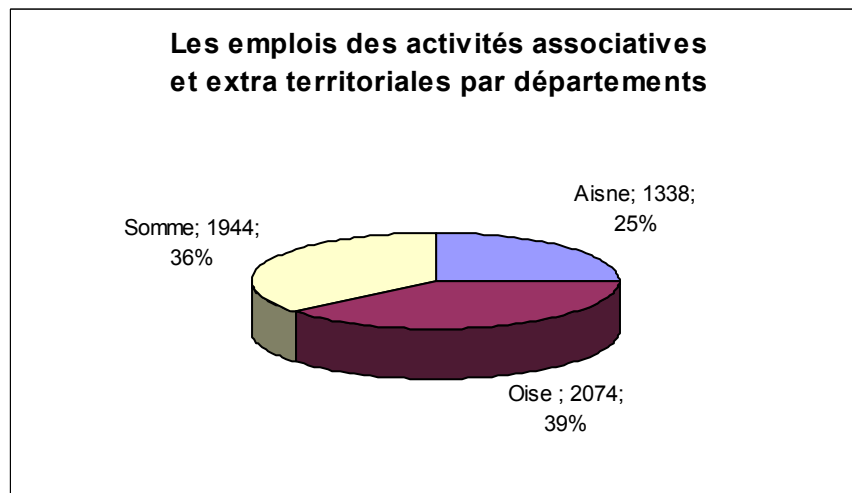
Les emplois du secteur se répartissent dans les trois départements de la manière suivante : deux emplois sur cinq sont situés dans l'Oise et autant dans la Somme, alors que l'Aisne n'en a qu'un sur cinq.



Source : INSEE Picardie, Conjonctures n°25, 2007 données provisoires 2005

Remarque : ce secteur semble sous représenté dans la région¹³ : en 2004, il représente 0,8% de l'emploi total, alors qu'au niveau national, ce taux est de 1,4%

Dans le secteur des activités associatives et extra territoriales, les emplois sont plus nombreux, environ 5 360 et 62 % sont des femmes.¹⁴



Source : INSEE Picardie, Conjonctures n°25, 2007 données provisoires 2005

On retrouve les mêmes disparités, mais dans des proportions différentes : l'Aisne regroupe le quart des emplois, tandis que l'Oise et la Somme se partagent les trois quarts, l'Oise étant cependant majoritaire.

¹⁰ D'après l'INSEE, estimations d'emploi, données provisoires 2005

¹¹ D'après les ASSEDIC, Unistatis

¹² D'après le CEREQ, données 2005

¹³ D'après l'INSEE Picardie, Analyse n°13, 2006

¹⁴ D'après les ASSEDIC, Unistatis, données 2005

L'évolution de l'emploi salarié en Picardie montre également des différences entre les deux secteurs : les activités récréatives, culturelles et sportives ont tendance à diminuer légèrement (1,6%), alors que les activités associatives progressent au contraire un petit peu. Cependant, cette évolution n'est guère homogène selon les trois départements :

- Dans l'Aisne, les activités récréatives culturelles et sportives connaissent une baisse importante (9%).
- Dans l'Oise, les activités associatives progressent de façon non négligeable.
- Dans la Somme, la tendance est complètement inverse : les activités récréatives progressent tandis que les activités associatives perdent des emplois.

Récapitulatif : Nous avons essayé, à partir de différentes sources de données, d'estimer la répartition de ces emplois auprès des trois catégories d'employeurs : associatifs, privés marchands et collectivités territoriales. Cela nous a permis de dresser approximativement le tableau ci-dessous :

	Secteur associatif	Secteur privé marchand	Collectivités territoriales	Total
Sport	1 550	690	1 260	3500
Animation socio culturelle	1 550	0	2 350	3 900
Total estimé	3 100	690	3 610	7 360

4.2.3 Le marché de l'emploi :

La demande d'emploi : L'ANPE recense, en février 2007, plus de 1000 animateurs demandeurs d'emplois :

- 483 animateurs généralistes de loisirs
- 314 animateurs spécialistes d'activités culturelles
- 291 animateurs spécialistes d'activités sportives
- 142 professionnels de l'action sociale et culturelle

Leur niveau de formation se situe essentiellement au niveau V, pour les animateurs généralistes et à part égale entre les niveaux V et IV pour les animateurs spécialistes.

Parmi les animateurs généralistes, seulement 12% ont une formation de niveau III, II et I. Les animateurs spécialistes d'activités culturelles sont 22 % à posséder une formation de niveau III, II et I. Les animateurs sportifs sont 25 %, tandis que les professionnels de l'intervention sociale et culturelle, sont 46 % au niveau III et au-dessus.

Chez les **cadres et agents de maîtrise**, les demandes d'emploi sont globalement très peu nombreuses (moins de 40), mais elles augmentent régulièrement depuis 2002. Géographiquement, ces demandes se situent principalement dans la Somme, et quelques agents de maîtrise dans l'Oise.

L'offre d'emploi de cadres et agents de maîtrise à l'ANPE : les offres sont également en hausse, depuis 2005, mais leur nombre est très restreint (moins de 20). Cependant, on considère généralement que l'ANPE recense 30 à 40 % des offres d'emploi, surtout dans ce secteur où l'aspect relationnel est très important. Les associations ont tendance à recruter au sein de leur réseau, ou par relation.

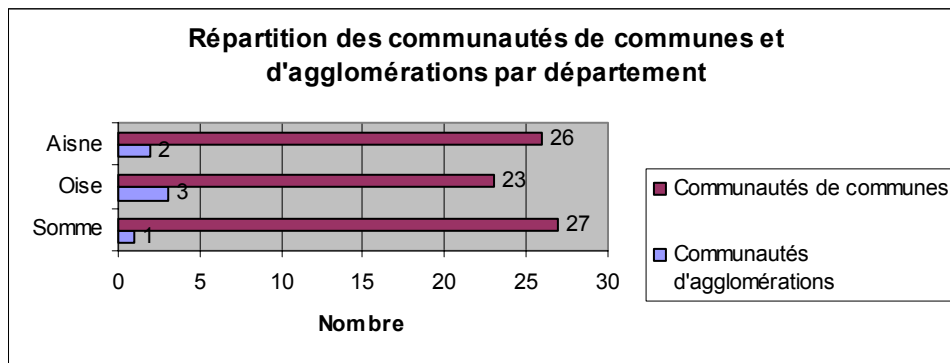
Les offres d'emploi sont également concentrées dans la Somme, surtout pour les cadres, et quelques postes d'agents de maîtrise sont aussi proposés dans l'Oise et l'Aisne. A ce niveau, elles sont le plus souvent en CDI, temps plein.

En 2006, l'ANPE propose 18 offres d'emploi pour 35 demandes (une sur deux). Ce taux n'est pas très inquiétant, mais on voit bien que le volume des emplois d'encadrement est relativement faible.

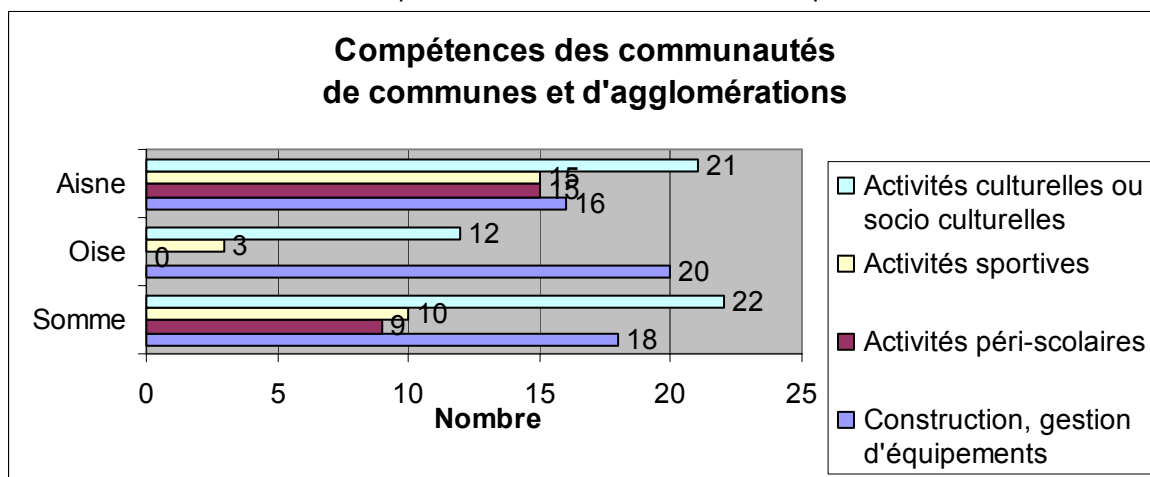
5 Perspectives et besoins de formation aux niveaux III et II en Picardie

5.1 La fonction publique territoriale

La Picardie possède actuellement près de 2 300 communes et 84 Etablissements Publics à Caractère Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre¹⁵ : 76 communautés de communes, 6 communautés d'agglomérations mais aucune communauté urbaine.



Parmi les communautés de communes et d'agglomérations, nous avons identifié celles qui ont pris des compétences dans le champ qui nous intéresse¹⁶, car elles sont une source d'emplois de coordinateurs, responsables etc. Le tableau ci-dessous montre qu'elles sont nombreuses à avoir les compétences dans le domaine des activités culturelles ou socioculturelles et la construction / gestion d'équipements. Contrairement à l'Aisne et la Somme, l'Oise a beaucoup moins d'EPCI dans les activités sportives et aucun dans les activités périscolaires.



Répartition des emplois territoriaux en 2005, par secteur d'activité¹⁷

Le sport emploie 1 120 personnes hors emplois aidés, (environ 1 260 avec les emplois aidés), dont 82,5 % sont titulaires. Les catégories A sont très peu nombreux (2,6 %), les catégories B représentent plus d'un tiers (35 %) et les catégories C sont les plus nombreux (62,4 %).

Dans les 6 communautés d'agglomérations, 1 agent sur 10 travaille dans le secteur sport.

La jeunesse et l'animation emploient davantage de personnes : 1 374, hors emplois aidés, (environ 2 350 avec les emplois aidés), mais seulement 47 % sont titulaires. Les catégories A sont encore moins nombreux (2,3%), les catégories B sont 15,1% et les catégories C correspondent aux effectifs les plus nombreux (82,5%).

Les personnes de catégories A, correspondant aux métiers évoqués plus haut appartiennent aux filières médicosociale ou administrative, car la filière animation n'en possède pas.

Dans les 76 communautés de communes, 16% des emplois sont dans le secteur éducation/ enfance/ jeunesse. Les emplois du sport se situent principalement dans les communautés d'agglomérations et ceux de la jeunesse et l'animation figurent davantage au niveau des communautés de communes.

¹⁵ Les autres étant des syndicats intercommunaux : SIVOM etc...

¹⁶ Source BANATIC : BA se Nationale de l'Intercommunalité

¹⁷ Source INSEE, Analyse n°12, 2006:

D'une manière générale, l'analyse de l'emploi dans les EPCI montre que la **Picardie est une des régions où les titulaires sont les moins nombreux : 43 %, contre 72 % en moyenne nationale.**

De plus, 12,6 % travaillent dans le cadre d'emplois aidés, (16% dans l'éducation, enfance, jeunesse), ce qui est bien supérieur à la moyenne française qui se situe à 7,5%.

La part des cadres de catégorie A dans la région est inférieure à la moyenne nationale : 9 % contre 11,4 %.

Les besoins de formation : dans les collectivités territoriales, le bassin d'emploi de niveau III et II est assez limité et les besoins au niveau II ne sont pas très nombreux. De nombreuses personnes ne sont pas titulaires et accèdent difficilement à la formation. Elles exercent parfois sans avoir de qualification adaptée à leurs missions. La notion des diplômes de l'animation professionnels ou non (DEFA, BEATEP, BPJEPS et BAFA, BAFD) manque de clarté auprès de certains élus.

D'après les agents rencontrés, pour les personnes possédant un BPJEPS, la préoccupation majeure est d'être titularisé, ce qui nécessite de réussir le concours et de trouver un poste dans la fonction publique.

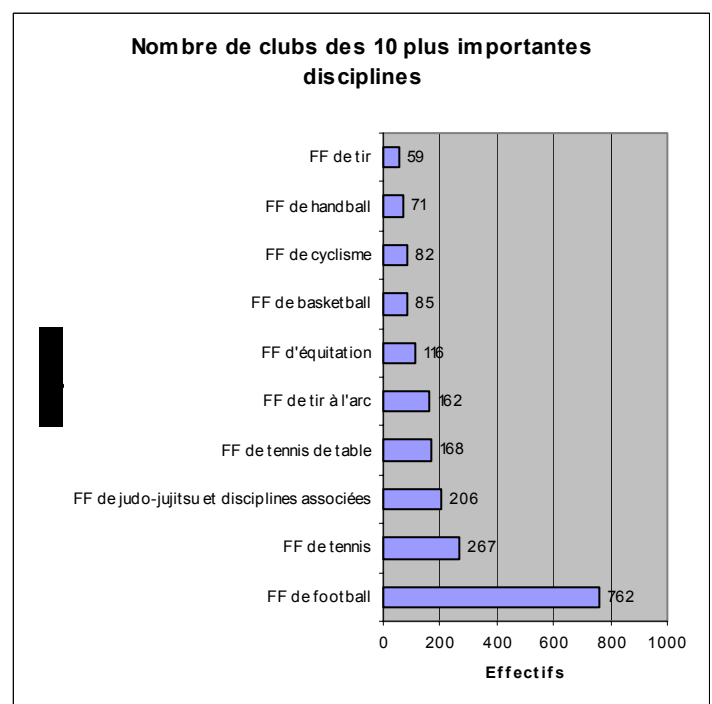
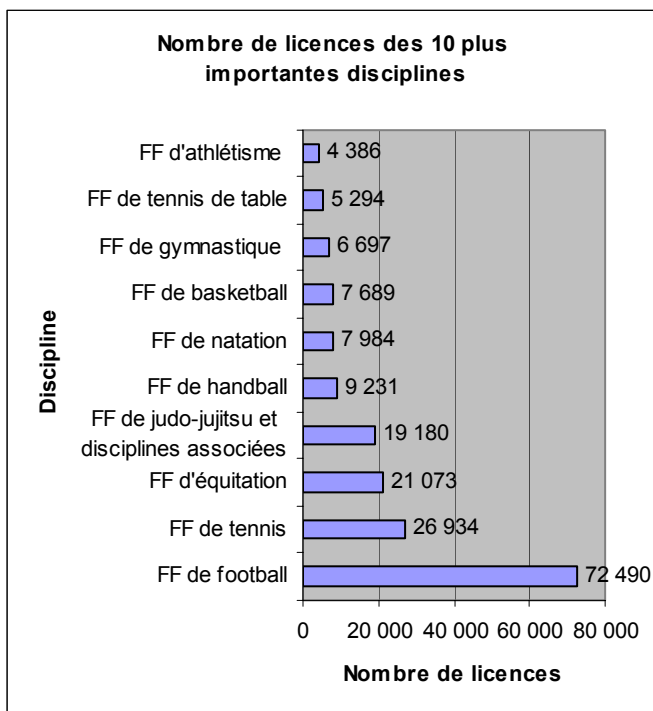
Or, si le DES JEPS donne l'accès aux concours catégorie A (Conseiller des APS, Professorat de sport), le DE JEPS donne l'accès au concours d'Eduteur des APS, comme le BP JEPS.

A choisir, les BP JEPS préféreront probablement préparer le concours de la fonction publique que le DE JEPS. Cependant, bon nombre de personnes possédant ou « en cours » de DEFA sont intéressées par le DE JEPS et le DES JEPS, accessibles par la VAE et homologués, ce qui leur offre de nouvelles possibilités d'évolution de carrière.

5.2 Le sport :

Le MJSVA distingue, traditionnellement les fédérations sportives olympiques, les non olympiques unisport et les multisports. A la demande du comité de pilotage, nous en avons fait la distinction :

Ces deux graphiques mettent en évidence les **principales activités olympiques** en Picardie : **football, tennis, équitation, judo, handball** etc. L'équitation a relativement peu de clubs pour beaucoup de licences, comme la **natation, la gymnastique et l'athlétisme** (ce qui permet de concentrer les emplois) tandis que le **tennis de table, le tir à l'arc et le cyclisme** ont beaucoup de clubs pour un faible nombre de licenciés, les emplois sont donc davantage disséminés.

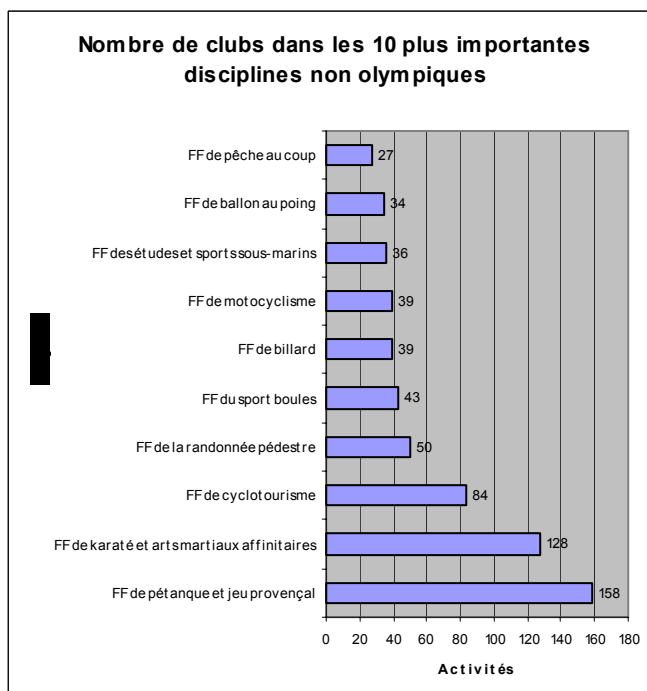
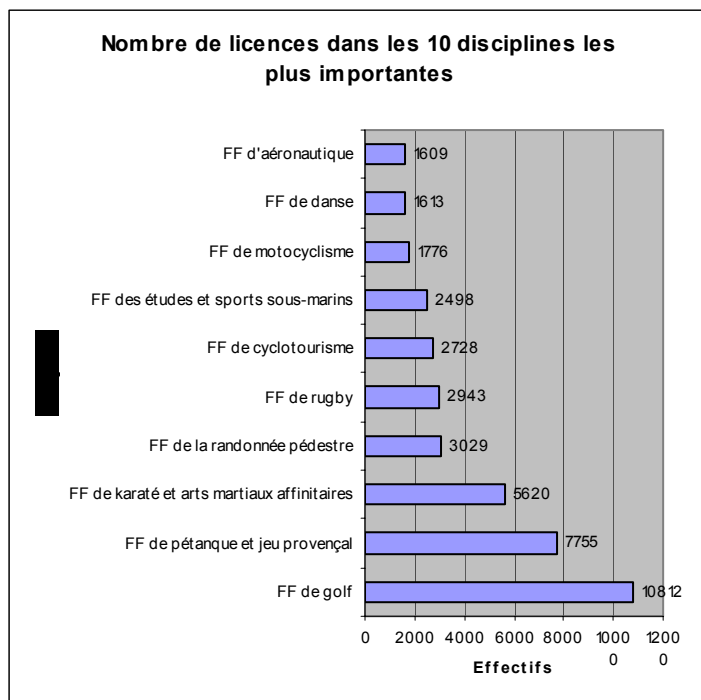


Source : MJSVA, statistiques 2005

La répartition des licences par département montre l'importance globale du département de l'Oise, dans toutes les disciplines sauf le handball qui est plus développé dans la Somme.

Dans les **disciplines non olympiques**, les principales activités identifiées en terme de licences et de clubs sont : **la pétanque, le karaté, la randonnée pédestre, les études et sports sous-marins, le cyclotourisme et le motocyclisme.**

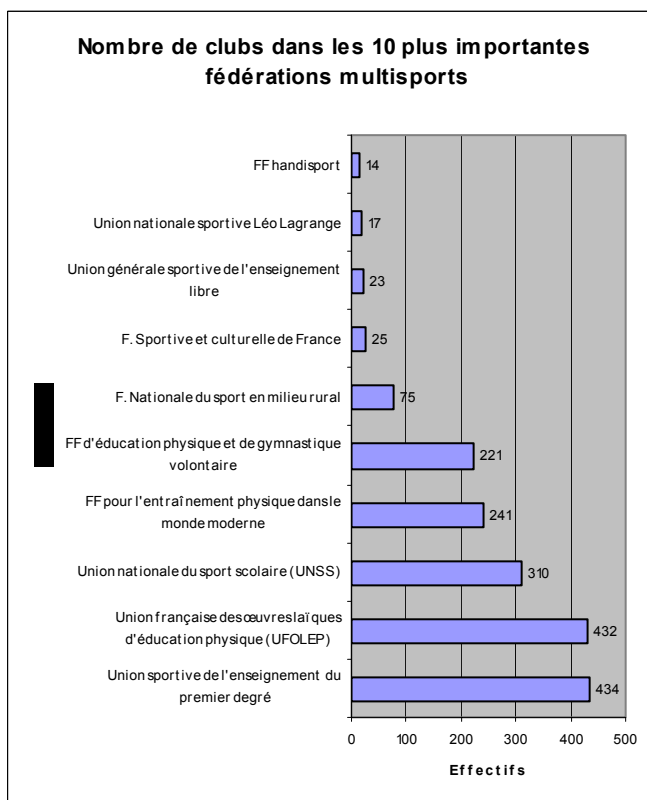
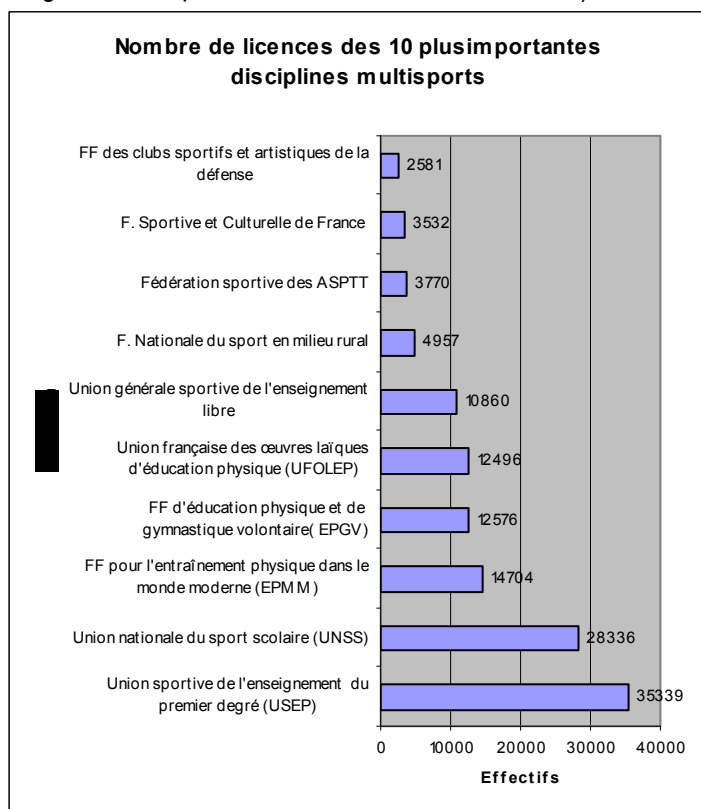
Remarque : **le golf et le rugby** ont beaucoup de licenciés mais peu de clubs : respectivement 22 et 24.



Source : MJSVA, statistiques 2005

Dans les disciplines non olympiques, on retrouve aussi cette prépondérance de l'Oise, avec à peu près toujours la même proportion de licenciés : Oise 46 %, Somme 28% et Aisne 25%.

Les plus importantes **fédérations multisports** sont en Picardie : **l'USEP, l'UNSS, l'EPMM, l'EPGV et l'UFOLEP.** (Les sigles sont explicités dans le tableau ci-dessous).



Source : MJSVA, statistiques 2005

Afin de bien identifier les principales disciplines concernées, nous avons listé un certain nombre d'éléments susceptibles d'avoir un impact sur les emplois et les formations de niveau supérieur : nombre de licences et de clubs, et les pôles espoirs, mise en place de formations et délivrance de diplômes en région, l'importance du CNDS¹⁸, l'implication dans le DLA¹⁹, intérêt évoqué par le CTS et nous avons dressé le tableau récapitulatif suivant :

DISCIPLINES ²⁰	Licences ²¹ 2005	Nombre ²² de clubs 2005	Pôle espoir	Diplômés Picardie 2005	CNDS2 005	DLA	Intérêt CTS	Nombre* d'indicateurs
Judo ju jitsu	19 684	206	X	4 BEES	4	X	X	7
Tennis	26 658	267	X		2	X	X	6
Football	72 415	762	X	15 BEES	1		X	6
Natation	9 229	33	X	28 BEESAN	6		X	6
Equitation	21 767	116		41 BPJEPS	9		X	5
Tennis de table	5 343	168	X				X	4
Gymnastique	6 988	42			8		X	4
EPGV	12 576	221		32 BE/BPAPT			X	4
EPMM	14 704	241		32 BE/BPAPT			X	4
Tir à l'arc	3 492	162	X				X	3
UFOLEP	12 496	437			10			3
Haltérophilie	1 810	23	X				X	2
Football américain	768	4	X				X	2
Aviron	1 091	7	X				X	2
Cyclisme	2 664	82				X		2
Volley-ball	2 484	35				X	X	2
Métiers de la forme	-	50		10 BEES			X	2
Rugby	2 943	22					X	2
Pétanque	7 755	158						2
Hockey	484	6	X					1
Pentathlon moderne	54	2	X					1
Golf	10 812	24						1
Handisport	350	14				X		1
Randonnée pédestre	3 029	50				X		1
Triathlon	505	14				X		1
Karaté arts martiaux	5 620	128						1
Tir	3 547	59						0
Cyclotourisme	2 278	84						0
Canoë Kayak	941	21						0
Voile	2 016	16						0
Athlétisme	4 439	57	X		5	X	NON	NON
Basket-ball	7 922	85	X		3		NON	NON
Hand-ball	10 031	71	X		7		NON	NON

Sources : MJSVA, statistiques 2005, DRDJS Picardie, et DLA

* Le calcul prend en compte les données lorsqu'elles sont indiquées en caractère gras.

On remarque que plusieurs disciplines ont un pôle espoir, où l'on pourrait trouver des emplois de niveau III et II, mais avec un nombre très limité de clubs : pentathlon moderne, football américain, hockey, aviron, haltérophilie, tir à l'arc. Le potentiel d'emploi est donc trop restreint pour envisager la mise en place d'une formation au niveau régional. Nous ciblerons donc davantage les travaux sur les disciplines restantes.

¹⁸ Centre National pour le Développement du Sport

¹⁹ Dispositif Local d'Accompagnement

²⁰ Le caractère gras signifie que la discipline était pressentie comme porteuse d'emplois de niveau III ou II

²¹ Le caractère gras signifie que la discipline figure dans les 10 plus importantes de sa catégorie : olympique ou non, multisports

²² Le caractère gras signifie que la discipline figure dans les 10 plus importantes de sa catégorie : olympique ou non, multisports

Récapitulatif des besoins de formation estimés

Disciplines	DE JEPS	DES JEPS
Equitation	12à 15 / an	5 / an
Tennis	12à 15 / an	1à 2 / an
Football	Importants A définir selon l'exigence du niveau de compétition	Importants A définir selon l'exigence du niveau de compétition
Gymnastique	10	1à 2 / an
Fitness, remise en forme	5 / an si formation adéquate	5 / an si formation adéquate
Natation	La rénovation des diplômes n'est pas encore d'actualité	
Football américain	Besoins insuffisants pour envisager des formations au niveau régional	
Judo	Besoins insuffisants pour envisager des formations au niveau régional	
Hand-ball	Besoins insuffisants pour envisager des formations au niveau régional	
Basket-ball	Besoins insuffisants pour envisager des formations au niveau régional	
Tennis de table	Besoins insuffisants pour envisager des formations au niveau régional	
Haltérophilie	Besoins insuffisants pour envisager des formations au niveau régional	
Golf	Besoins insuffisants pour envisager des formations au niveau régional	
Aviron	Besoins insuffisants pour envisager des formations au niveau régional	
Athlétisme	Besoins insuffisants pour envisager des formations au niveau régional	
Hockey	Besoins insuffisants pour envisager des formations au niveau régional	
Pentathlon moderne	Besoins insuffisants pour envisager des formations au niveau régional	
Offices Municipaux des Sports	Aucun	Aucun
Gymnastique volontaire	Aucun	Aucun
UFOLEP, USEP, UNSS	Aucun	Aucun

5.3 L'animation socioculturelle :

La FRMJC, Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture :

Elle regroupe environ 80 structures réparties dans les trois départements, qui emploient environ 120 permanents et 500 animateurs à temps partiels, aidés par 800 bénévoles.

Besoins estimés : les emplois d'encadrement se situent au niveau II et des formations universitaires correspondantes ont été mises en place. La FRMJC se charge actuellement de l'accompagnement dans le cadre de la VAE pour ces diplômés.

La Ligue de l'enseignement/ Fédération des Œuvres Laïques :

La ligue de l'enseignement est un mouvement d'éducation populaire qui contribue à former des citoyens par le développement d'activités éducatives, sociales, sportives, culturelles et de loisirs au sein d'associations fédérées.

Dans le domaine de l'animation, la ligue emploie actuellement environ :

- 20 directeurs de CVL et CLSH et 15 directeurs adjoints, titulaires ou en cours de DEFA ou BAFD
- 70 animateurs principalement saisonniers

Dans le domaine de l'administration, se trouvent aussi des coordinateurs, des directeurs et des adjoints.

Besoins : les compétences des actuelles DEFA sont bonnes en animation et devraient être davantage développées en matière de gestion. Les DEFA en cours vont probablement se repositionner sur le DE JEPS. Les mentions souhaitées seront soit « développement territorial » soit « coordinateurs des activités associatives ». L'animation sociale n'est pas le cœur du métier.

La JPA, Jeunesse au Plein air :

Seule la JPA de l'Aisne emploie 25 salariés, dont deux responsables de structures.

Besoins estimés : les perspectives d'emplois et besoins de formation au niveau III et II sont minimes.

En ce qui concerne les bénévoles, certains peuvent être intéressés par des modules de formation du DE JEPS ou DES JEPS, mais il est difficile de les quantifier.

Les PEP : Pupilles de l'Enseignement Public :

Les PEP emploient 600 salariés dans 15 structures par département, dont 70 animateurs. Dans la partie animation, quelques DEFA ou « en cours » trouvent des emplois de responsables de services ou directeurs.

Besoins estimés : limités en termes d'effectifs, les titulaires des diplômes du MJSVA seront d'autant plus intéressants s'ils ont une reconnaissance universitaire en plus.

L'Union Régionale des Foyers Ruraux :

Les foyers ruraux fonctionnent généralement avec des bénévoles ou vacataires. Les quelques emplois (animateurs multisports, responsables enfance jeunesse, coordinatrices et délégués) sont situés dans les instances régionales.

Besoins estimés : minimes

5.4 L'animation dans le domaine social et socio-éducatif :

Le Conseil régional, la DRASS et l'IRFFE²³ réalisent actuellement une étude pour mieux connaître l'encadrement du secteur sanitaire et social et déterminer les besoins en formations. En effet :

- Le nombre des établissements augmente (en raison des financements obtenus par « le jour de Pentecôte »).
- Environ la moitié des directeurs et chefs de service des établissements sociaux et médico-sociaux ne possèdent pas de diplôme en adéquation avec la qualification de leur poste.
- La réglementation liée aux fonctions de direction a été récemment modifiée : le décret du 19 février 2007 fixe une liste de diplôme requis pour exercer ces responsabilités; des mesures transitoires sont prévues pour permettre aux personnes en poste de passer les diplômes nécessaires.
- Des départs en retraite sont à prévoir.
- Les diplômes de l'encadrement du secteur social (CAFERUIS, DSTS et CAFDES) sont en cours de rénovation et s'ouvrent à la VAE.

²³ Institut Régional de Formation aux Fonctions Educatives

Il faudra prendre en compte les résultats de cette étude avant d'envisager la mention « animation et lien social ». Cette dernière n'étant pas encore créée, nous ne pouvons savoir comment ce nouveau diplôme va être reçu, quelle sera sa place au sein de la convention collective du secteur et si UNIFAF financera ce type de formation.

Les Centres sociaux :

Un centre social emploie en moyenne 30 salariés²⁴ (9% de cadres et 65 % d'animateurs), mais seulement 30% travaillent à temps plein.

Plus d'une cinquantaine de centres sociaux sont recensés en Picardie, dont une douzaine sont affiliés à la fédération nationale. (Les autres ne sont pas affiliés ou sont affiliés à d'autres fédérations d'éducation populaire ou sont gérés directement par la CAF). Les salariés sont environ 2 300 à 2 400, mais beaucoup travaillent à temps partiel.

Actuellement, les centres sociaux et socioculturels et leurs fédérations recrutent principalement des personnes engagées dans les métiers de la direction et la conduite de projet de développement et l'animation sociale, éducative et socioculturelle.

Besoins estimés : aujourd'hui, en Picardie, on constate un manque important de personnel au niveau II. Les centres sociaux sont désormais pourvus, mais les difficultés de recrutement ont été grandes. Les principales compétences attendues sont : la gestion, le management d'équipe, la capacité rédactionnelle et l'analyse systémique. Pour l'écrit, les titulaires de DUT, sont mieux armés qu'avec le DEFA, dont peu parviennent à terminer la formation. Cela a tendance à dévaloriser le diplôme ; dont la formation est assez peu homogène. En outre, le DEFA n'est pas accessible par la VAE. Les nouveaux diplômés du MJSVA semblent, dans l'état actuel des textes, mieux convenir au champ sportif.

Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)

On recense en Picardie 16 foyers, chacun pouvant avoir plusieurs sites, avec un directeur par foyer et un directeur adjoint et un animateur (DEFA) par site. Ils emploient 40 personnes et l'union régionale 4 (délégués, responsable enfance jeunesse, coordinateur)

Besoins estimés : la subvention des CAF va être versée en fonction de la qualification des animateurs, pour inciter les structures à avoir du personnel qualifié. Ainsi par exemple, les personnes en cours de DEFA vont être incitées à terminer leur formation, soit vers le DEJEPS soit vers le DES JEPS en fonction des passerelles.

Les Familles Rurales

En Picardie, 85 associations sont rattachées au réseau des familles rurales. Leurs activités sont variables : souvent centres de loisirs, d'animation sportive et culturelle, halte-garderie.

On recense 22 salariés dans les fédérations départementales et régionale, et une trentaine de permanents dans les associations, ainsi que 125 aides à domicile. Ils sont épaulés par environ 700 bénévoles.

Besoins estimés : les perspectives d'emplois pour les DE JEPS et DES JEPS semblent ici très faibles.

5.5 Les autres secteurs d'emplois

Le tourisme social et familial est très peu développé en Picardie ; aucun besoin de formation n'a été évoqué.

Les structures liées à l'environnement sont peu nombreuses et recrutent essentiellement au sein de diplômés spécifiques à ce secteur.

Les missions locales et PAIO n'ont pas manifesté spécialement d'intérêt pour les diplômes du MJSVA, même si ce secteur d'activité était cité dans la note d'opportunité de création du DE JEPS et du DES JEPS.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire : les structures d'insertion par l'Activité Economique ne semblent pas marquer d'intérêt pour le DE JEPS et le DES JEPS. Plusieurs formations, licences professionnelles et master sont proposées en France dans le secteur des organisations associatives de ce type.

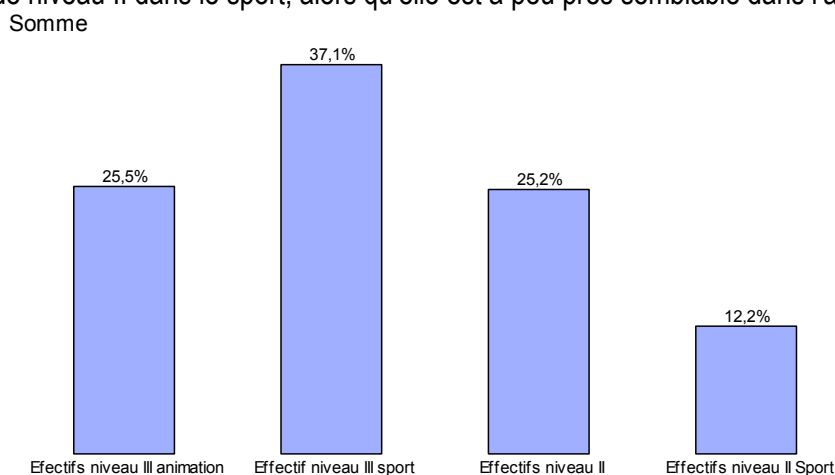
²⁴ D'après l'observatoire du SNAECSO, étude sur l'emploi 2004

6 Principaux résultats de l'enquête quantitative : composition de l'échantillon :

Type de structures :	Collectivités territoriales ciblées	Structures liées au sport	Structures d'animation socioculturelle	Autres structures	Total
Questionnaires envoyés	48	253	193	70	564
Questionnaires retournés	10	11	18	19	58

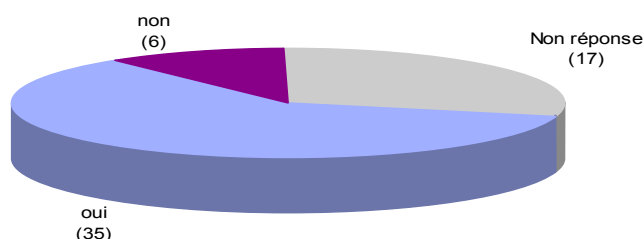
Nous avons reçu plus de 10% de réponses (un a rempli pour l'ensemble des FJT), ce qui nous a semblé suffisant car les résultats de cette enquête sont complétés par une large exploration du champ, au travers d'études de branches récentes et de nombreux entretiens. Les quatre types de structures ont répondu à l'enquête. Le faible nombre de répondants du milieu sportif est significatif en lui-même du modeste intérêt porté aux formations.

La composition du personnel, au niveau III et II dans le sport et l'animation, montre l'importance des effectifs de niveau III par rapport à ceux de niveau II dans le sport, alors qu'elle est à peu près semblable dans l'animation :



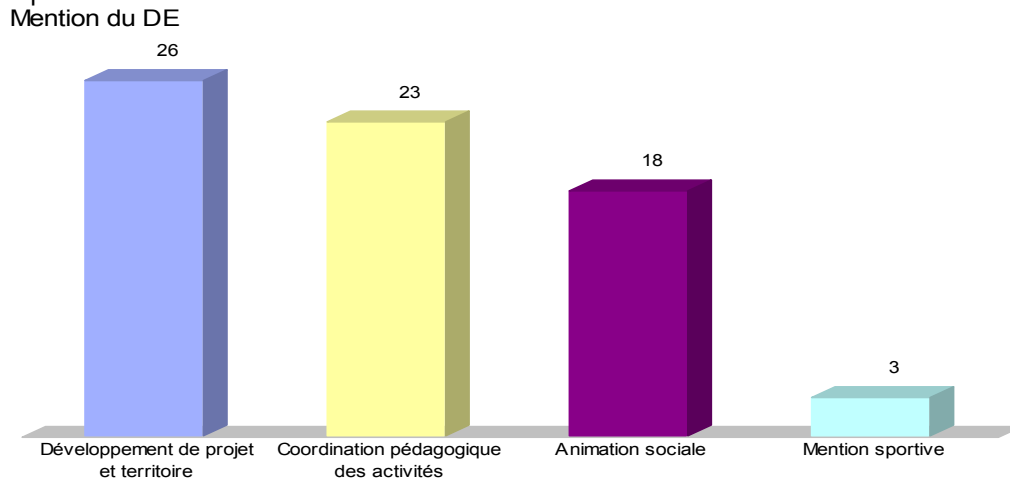
35 structures, soit 60% sont intéressées par le DE JEPS (85% en excluant les non réponses). Elles sont majoritairement implantées dans l'Aisne et la Somme.

Intérêt DE

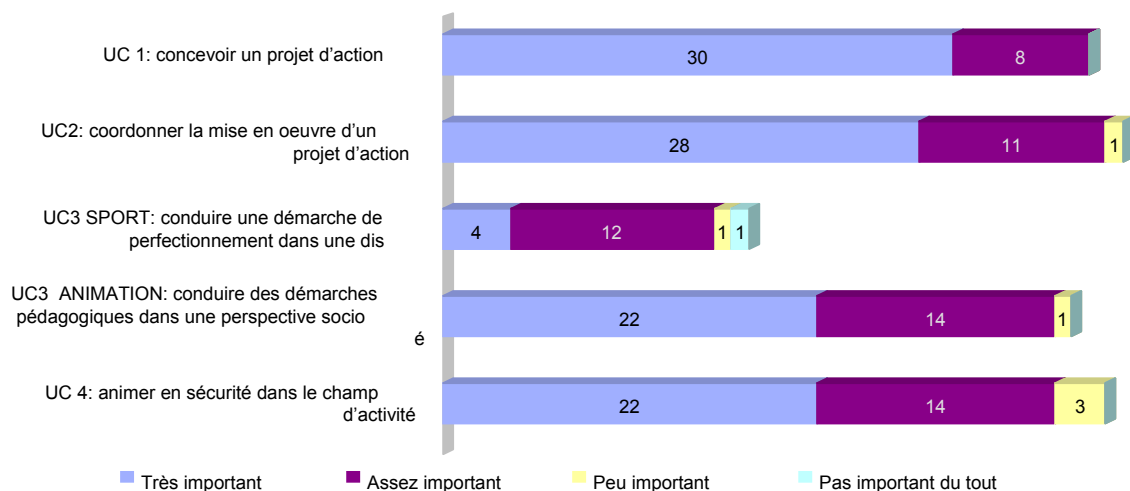


Dans les 47 structures non sportives répondantes, 48 personnes pourraient se former au DE JEPS d'ici à trois ans: 18 dans les structures d'animation, 9 dans les collectivités territoriales, 21 dans les structures à vocation sociale. Il est à noter que beaucoup de structures ne se sont pas prononcées et attendent d'en savoir plus sur la formation, notamment en terme de volume horaire. **En extrapolant ce chiffre au nombre de structures réelles** (sans se contenter des répondants), on obtient 900 personnes. Il faut tenir compte du fait que les structures qui ont répondu sont plus souvent intéressées que les autres, donc 450 pourraient se former dans les trois ans à venir, soit 150 par an. Mais en fonction des contraintes liées à la formation, **ce chiffre pourrait donc être estimé autour de 50 par an (hors champ sportif).**

Les mentions les plus souvent mises en avant sont les suivantes :

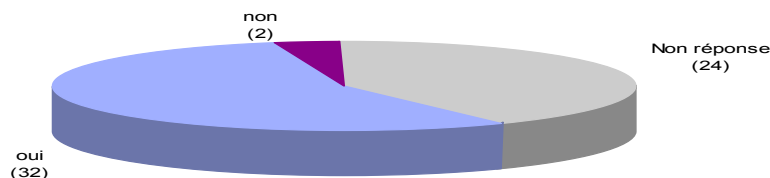


Les UC 1 et 2 semblent très importantes pour les répondants, l'UC 3 est jugée assez importante, surtout dans le sport, enfin l'UC 4 semble avoir un peu moins d'importance.



En ce qui concerne le DES JEPS, au niveau II, plus de la moitié des répondants semblent aussi y trouver un intérêt. Ce sont souvent les mêmes structures que celles intéressées par le DE JEPS. Hors champ sportif, elles se situent essentiellement dans l'Aisne.

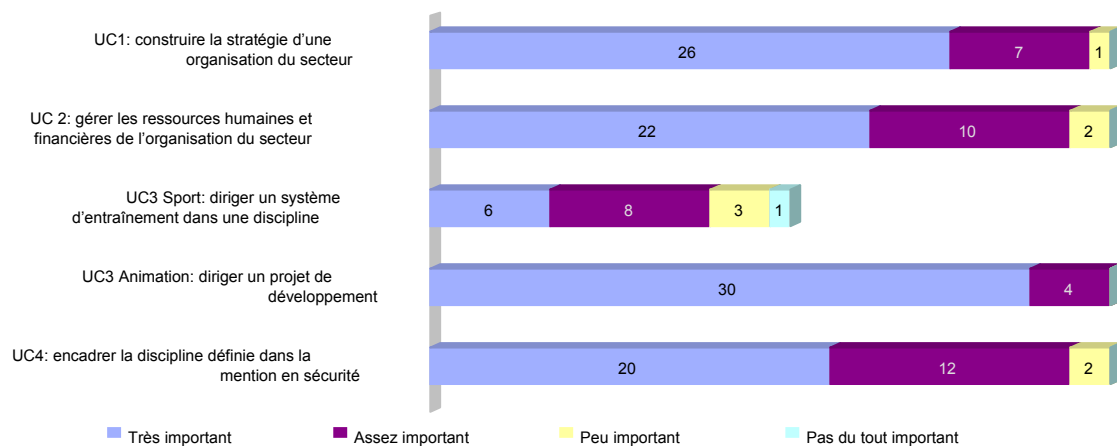
Intérêt DES



Effectifs pouvant se former au DES JEPS : dans les 47 structures non sportives répondantes, 43 personnes pourraient se former au DE JEPS d'ici à trois ans, mais beaucoup de structures ne se sont pas prononcées. Les DEFA en cours vont probablement choisir entre le DE JEPS et le DES JEPS, en fonction des passerelles.

En extrapolant ce chiffre au nombre de structures réelles et en tenant compte du fait que les structures qui ont répondu sont plus souvent intéressées que les autres, 400 pourraient se former dans les trois ans à venir, soit 130 par an. Mais en fonction des contraintes liées à la formation, **il est raisonnable d'estimer ce chiffre autour de 40 par an (hors champ sportif).**

Les UC les plus importantes sont l'UC3 (surtout dans l'animation), puis l'UC1 et enfin l'UC2.



85 % des répondants pensent recourir à la VAE pour l'obtention des diplômes et surtout au niveau III.

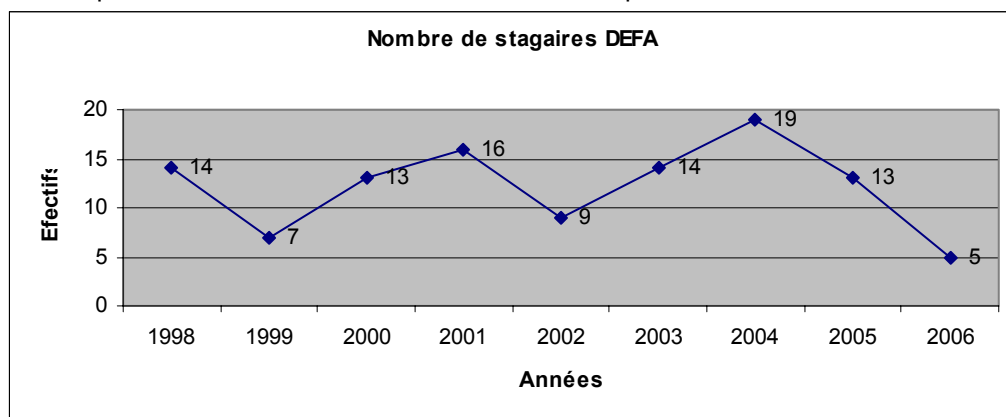
7 L'offre de formation au niveau III et II actuelle ou en prévision et les pratiques de la formation continue

7.1 Les diplômes du MJSVA délivrés en Picardie :

Dans le sport, les diplômes les plus nombreux sont délivrés majoritairement en équitation (111), puis dans les activités physiques pour tous (55) et la natation (54), enfin en football (37), métiers de la forme (31) et judo (30). De plus, 6 BEES tennis ont été délivrés en 2006.

Parmi les diplômes de l'animation socioculturelle délivrés en Picardie, le BAPAAT occupe une place significative, le BEATEP est désormais largement remplacé par le BPJEPS Loisirs Tous Public, et le DEFA reste marginal.

Le nombre d'entrants en formation DEFA a beaucoup diminué ces dernières années car les candidats attendaient la création de nouveaux diplômes DE JEPS et DES JEPS et la mise en place des nouvelles formations.



Source DRDJS, 2006

7.2 Les autres formations du secteur

L'Université de Picardie Jules Vernes : environ 900 étudiants sont dans la filière STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), en licence et master. Au niveau licence, trois options sont préparées :

- Education et motricité, qui accueille le plus d'étudiants, prépare au CAPES de l'Education nationale.
- Activités Physiques Adaptées, prépare à travailler dans les instituts spécialisés
- Entraînement sportif : concerne surtout les personnes qui souhaitent devenir conseiller territorial sportif ou attaché territorial dans la fonction publique, professeur de sport (MJSVA), professeur d'EPS (MEN), ou travailler dans les fédérations.

La faculté des sciences du sport d'Amiens prépare aussi un **master, mention : « Sciences, Ingénierie et Métiers du Sport »**, avec 3 options professionnelles : réadaptation et vieillissement ; entraînement et handisport ; APS et actions territoriales. Les débouchés sont les emplois de management, gestion des ressources humaines, commerce, ou au sein des collectivités territoriales, (politique de la ville), le secteur de la santé, les fédérations, l'enseignement supérieur, ou la recherche.

Un nouveau diplôme universitaire (DU) : « Encadrement - management et logistique événementielle du sport » vient d'être créé, (préfigurant la création d'une licence professionnelle), pour répondre à des besoins, avérés mais non satisfaits, dans les milieux professionnels et associatifs du sport. Ces formations, de type généraliste, se distinguent du DE JEPS et du DES JEPS qui seront plus « spécialisés » avec un niveau technique élevé de pré requis.

Pour mémoire: l'UPJV a également créé en 2001/2002, un D.U. « **Management des établissements équestres** » financé par le FAFSEA dans le cadre de la formation continue.

Il n'existe pas de formation **au DUT carrière sociales en Picardie**, mais un **DEUST de niveau III « métiers de la communication et de l'économie sociale » à l'UPJV**. Dans le cadre de la rénovation des diplômes, les CEMEA, partenaires de l'Université, souhaiteraient créer des formations permettant une double validation avec le DE JEPS puis le DES JEPS. En effet, autrefois, la licence et maîtrise de sociologie permettaient de valider aussi le DSTS (niveau II). Le projet, prévu pour septembre 2008, est ainsi structuré, en tenant compte des volumes horaires :

- au niveau III, le DEUST serait associé au DE JEPS
- au niveau II, la licence serait associée au DES JEPS.

La FRMJC propose également deux licences professionnelles, en partenariat avec l'Université de Paris XII : « management des organisations du secteur associatif » et « communication du secteur associatif ». Ces licences sont accessibles par la VAE, (alors que le DEFA ne l'est pas). De plus, elles sont reconnues au niveau II, et notamment par les collectivités territoriales. Les masters 1 et 2 vont suivre. En Picardie, la formation n'a pas été encore mise en place : environ 85% des inscrits valident la totalité de la licence par la VAE. Les autres vont à Paris suivre les modules de formations manquants. En Picardie, cela représente une dizaine de personnes.

EUROTEM propose aux dirigeants et collaborateurs d'associations, une formation aux techniques de gestion et de management intitulée « Managers Association », co-financée par AGEFOS PME et le Fonds Social Européen.

Pratique de la formation continue : la formation continue est un peu plus développée dans l'animation socio culturelle (avec l'existence du DEFA) que dans le sport. Dans l'ensemble, elle est très peu structurée, individualisée et réalisée au coup par coup. Les employeurs, majoritairement associatifs, n'ont guère de réflexion globale, ni d'anticipation sur la gestion des compétences du personnel. Ils n'ont pas l'habitude de mobiliser les fonds de la formation continue. Mais les branches sont en train de se structurer et l'évolution de la législation génère des besoins de formation.

Freins : l'emploi à temps partiel, avec parfois de multiples employeurs, rendent complexe la mise en place de formations (qui sont à temps plein) Il faut bien définir qui paie quoi, quand se déroule la formation etc.

De multiples possibilités de financement existent : le DIF, (mobilisables pour la VAE), les périodes et contrats de professionnalisation, le plan de formation pour les structures de plus de 10 salariés etc.

Le rôle des OPCA est de collecter les fonds, financer les formations demandées et conseiller les acteurs. Des réunions d'information collectives (notamment sur la VAE) pourraient être envisagées.

Dans les collectivités territoriales, les formations mises en place par le CNFPT sont peu nombreuses dans ces secteurs. Seuls les titulaires peuvent bénéficier de formations. Or ils sont peu nombreux en éducation/ jeunesse.

8 L'estimation du bassin d'emplois aux niveaux III et II : tableau de synthèse

Estimation du bassin d'emplois	DE JEPS	DES JEPS
Collectivités territoriales	100	40
Secteur associatif	300	100
Secteur privé du sport	200	30
Total estimé	600	170

9 Préconisations et conclusion

- Communiquer sur les nouveaux diplômés auprès des employeurs (professionnels, élus et bénévoles) et des salariés :
 - Site Internet : DRDJS, CROS, CRAJEP...
 - Plaquette de présentation : DRDJS
 - Informer systématiquement tous les stagiaires en formation des nouveaux diplômés et des possibilités de formation continue: DIFE, professionnalisation, CIF...
 - Courriers aux DEFA en cours, voire BEATEP et BEES 1/ BPJEPS (fichier des éducateurs sportifs déclarés)
 - Promotion des diplômés MJSVA via la presse régionale ;
 - Présentation des nouvelles formations: DIFE, ANPE, Maisons de l'emploi, Missions locales, PAIO.
- Mettre en place d'abord la formation DE JEPS mention «développement de projets, territoires et réseaux»
 - de préférence dans l'Aisne, où se situe le maximum de structures intéressées (proximité), puis la Somme ;
 - 20 à 30 places, public de professionnels en formation continue (bénévoles très rares) ;
 - expérience préalable souhaitée, sinon requise car elle est demandée par les employeurs; la formation «initiale» serait moins bien acceptée dans certains milieux, surtout dans l'animation.
- Mettre ensuite en place les autres mentions de l'animation socio éducative ou culturelle :
 - Animation et lien social, co-signée par les affaires sociales, en fonction des résultats de l'étude régionale sur le schéma des formations sanitaires et sociales, de sa reconnaissance dans la convention collective et des orientations des OPCA.
 - Coordination pédagogique des activités associatives, qui correspond à d'autres profils.
 - Prévoir une alternance par département (Aisne et Somme) et par année, en lien avec les régions voisines.
 - Simplifier les modalités (DEFA trop complexe), adapter la qualité des contenus et des intervenants / coût.
- Mettre en place progressivement la mention «directeur de structure et de projet» du DES JEPS (tout en poursuivant le DEFA pendant quelques années) :
 - 10 à 12 places /an en intégrant la dimension VAE et les parcours individualisés
 - En fonction de la demande, en alternance 1 an sur 2 (voire 3) par région (Nord Pas de Calais/Normandie)
 - Simplifier les modalités, adapter la qualité des contenus et des intervenants par rapport au coût de formation.
- Différer de 2 à 3 ans la décision pour le DEJEPS en milieu sportif, avec une veille particulière sur le tennis, les activités équestres, le football, la gymnastique...
 - Les acteurs ont des difficultés à se prononcer quand les mentions ne sont pas encore finalisées ;
 - Actuelle préoccupation par la mise en place du BP JEPS sport collectifs et les CQP
 - Mise en place de la convention collective, gestion des ressources humaines
 - Situation fédérale parfois instable
 - Il y aura des besoins au-delà du niveau IV: agent de développement plus qu'entraîneur ;
 - Possibilité d'initier des formations courtes, non diplômantes, (sur la coordination, conduite de projet, le développement touristique...), dans le cadre du DIF ou des périodes de professionnalisation, à faire valoir ensuite dans le positionnement ou la VAE.
- Dans le sport, organiser les formations au niveau interrégional ou national avec la notion de formation à distance, les besoins étant insuffisants pour mettre en place en région le DES JEPS.
- Dynamiser la formation continue pour répondre aux besoins ponctuels et habituer les structures aux modalités de financement de la formation continue (cotisations OPCA).
- Renforcer significativement les interlocuteurs VAE et les accompagnants.
- Identifier et former les tuteurs dans les structures.
- Mettre en place avec les OPCA et la Région une dynamique sur la formation dans le champ jeunesse et sport.
- Sensibiliser employeurs et salariés par des plaquettes et des réunions collectives de présentation des modalités de la Formation Professionnelle Continue.

Conclusion

L'estimation du bassin d'emploi au niveau III et II dans le champ jeunesse et sport n'est pas chose aisée. D'une part, nous ne disposons pas de statistiques précises sur les emplois (le nouveau recensement de population nous en donnera en 2008).

D'autre part, les niveaux d'emplois sont différemment perçus par les employeurs. Ainsi, au sein du secteur sport, le BEES, sera remplacé dans certaines disciplines par le BPJEPS, dans d'autres par le DE JEPS. Cette nouvelle architecture des diplômes repositionne les emplois et bouscule les habitudes. En outre, l'application de la convention collective du sport est très récente.

En ce qui concerne la gestion prévisionnelle des compétences, le secteur étant composé majoritairement de très petites structures, la gestion des ressources humaines est extrêmement simplifiée : un président d'association ne recrute en général pas comme un chef d'entreprise. L'affectif joue une grande part, et les critères rationnels (diplôme, expérience, compétences) ne sont pas toujours décisifs dans l'embauche d'une personne.

Les mentions envisagées des diplômes n'étant pas toutes créées actuellement, les employeurs ont naturellement eu du mal à se déterminer de façon précise, notamment dans le secteur social, par rapport à la mention « animation et lien social », qui doit être co-signé par deux ministères.

En l'absence de précisions sur les textes et de proposition de formation concrète, il leur est difficile d'estimer le nombre de salariés qui pourront se former.

Les indications données ici doivent donc servir d'estimation, il s'agit plus de grande tendance que de chiffres précis.

L'étude aura contribué à faire connaître les nouveaux diplômes du ministère, le DE JEPS et le DES JEPS.

On constate en effet d'importantes différences entre le niveau d'information des différents acteurs : certains font encore mal la différence entre BAFA, BAFD et DEFA, alors que d'autres sont très au courant de la rénovation des diplômes.

Une information sur les passerelles entre le DE JEPS et le DES JEPS et les anciens diplômés devra être envoyée aux personnes « en cours » de DEFA, afin qu'elles puissent se prononcer sur leur intention de poursuite de formation. Cela n'a pu être fait dans le cadre de l'enquête, le tableau des équivalences étant paru trop tardivement.

L'enquête initialement prévue auprès des salariés n'a pas été jugée nécessaire par les membres du comité de pilotage : il est évident qu'un certain nombre d'entre eux souhaite se former dans une perspective d'élargissement des compétences et d'évolution de carrière, mais le pourront ils dans le cadre d'une formation continue ?

Le comité de pilotage a préféré se référer à l'avis des employeurs.

En ce qui concerne l'opportunité de l'organisation des formations en inter région, d'ici la fin de l'année 2007, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sport de Haute-Normandie disposera d'une analyse de besoins de formation aux niveau III et II de même nature et celle de Basse-Normandie disposera de la même enquête statistique, ce qui pourrait donner des éléments utiles à la prise de décision.